



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-02-01

Séance du 7 mars 2024

Date de la convocation :

29 février 2024

Affichage de la convocation :

1^{er} mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, sept mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à R. EZNACK), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER-PONS), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

procurations : 7

absents : 4

votants : 23

Monsieur Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 17 janvier 2024 au 12 février 2024 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137624A0003	NON PREEMPTION	06/02/2024	5, avenue des Ecoles	Bâti sur terrain propre

2- Délivrances et reprises de concessions cimetièr

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
07/02/2024	G n°03	15	Renouvellement
12/02/2024	J n°44/45	30	1 ^{ère} demande

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

